



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 janvier 2024
Convocation du : 18 janvier 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt-cinq janvier à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRÉSENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Grégory PICKEU, Michel PLOUY, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Grégory PICKEU

DE24.01

PERSONNEL COMMUNAL
AGENTS CONTRACTUELS
CRÉATIONS D'EMPLOIS
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Autorisation – Approbation



La loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à :

- un **accroissement saisonnier d'activité**, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs, (article 3)

Conformément aux recommandations du responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) et après examen de nos besoins actuels et futurs en effectifs de contractuels pour faire face aux accroissements, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les créations d'emplois (basées sur un effectif maximum) :

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires et séjours du 26 février 2024 au 8 mars 2024 (vacances d'hiver) :

- 20 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 10 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de jeunes dans le cadre des accueils de loisirs et séjours extrascolaires (ERJ) du 26 février 2024 au 8 mars 2024 (vacances d'hiver) :

- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint principal de 1ère classe à temps complet

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires et séjours du 22 avril 2024 au 3 mai 2024 (vacances de printemps) :

- 20 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 10 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de jeunes dans le cadre des accueils de loisirs et séjours extrascolaires (ERJ) du 22 avril 2024 au 3 mai 2024 (vacances de printemps) :

- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint principal de 1ère classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la création des postes ci-dessus.

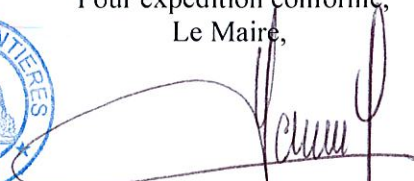
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Grégory PICKEU
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,


Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille